

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 14 janvier 2012

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 9 rue Jean Daudin, 75015 Paris, se sont réunis le samedi 14 janvier 2012 à l'hôtel Ibis Paris Porte d'Italie – 13 rue du Val de Marne – 94250 Gentilly, sur convocation écrite du président en date du 5 janvier 2012, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.

Etaient présents :

Yves FOUCAULT	Président
Henri MIAU	Secrétaire général
Jean-Claude WACH	Trésorier
Michel PONCHAUT	Vice Président délégué à la communication
Roy COMPTE	Vice président délégué à la réflexion éthique, études, recherche
Jacques ROUSSEL	Secrétaire général adjoint, médecin fédéral national
Marc TRUFFAUT	Vice Président délégué au sport
Madeleine d'ENGREMONT	Membre
Yves OBIS	Membre
Nicole LE BODO	Membre
Catherine FAYOLLET	Membre
Jean-Paul MONCOUDIOL	Membre

Etaient excusés :

Jean Maurice MARECHAL	Membre
Pascal LAVAINNE	Membre

Assistaient à la séance :

Michel CHOPINAUD	Directeur Technique National
------------------	------------------------------

Le président accueille les membres du comité directeur en leur souhaitant à nouveau ses meilleurs vœux 2012 en adressant surtout des vœux de santé à chacun d'entre eux.

Il souhaite faire part de son soutien amical à Jean Luc Delassus, ancien cadre technique de la FFSA, qui traverse actuellement, une période difficile, compte tenu de ses problèmes de santé.

Il est heureux de féliciter Madeleine d'Engremont qui a été promue, le 1er janvier 2012, chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur. Il félicite également Mireille Segerie et Martine Bruelle, deux salariées de la FFSA, qui ont obtenu, en ce début d'année, la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.

Le président évoque une triste nouvelle, connue depuis peu, le décès du mari d'Aude Barat, présidente du CDSA 42. Il assure à cette présidente le soutien amical de tout le comité directeur.

1- Adoption du PV du CD du 25 novembre et du bureau du 9 décembre 2011 ; suivi des décisions :

Après lecture et suivi des différentes décisions (voir dans les différents points ci-après), les deux PV sont adoptés.

2- Adoption du « chemin de qualifications pour les jeux Paralympiques de Londres » :

Conformément aux directives ministérielles, chaque fédération participant aux jeux olympiques ou paralympiques doit déterminer et faire valider en comité directeur leur « chemin de qualification pour les JO ou Jeux Paralympiques ». Ce chemin est un document établissant les procédures et les critères précis relatifs à la sélection des sportifs pour participer à ces jeux. Il constitue le texte réglementaire de référence en cas de litige ou recours éventuel par un sportif non sélectionné.

Ce document est présenté par le DTN qui souligne qu'il a été validé par le Comité paralympique français.

Décision :

Le « chemin de qualification de la FFSA pour les Jeux Paralympiques est adopté par le comité directeur.

3- Point sur le suivi des conventions avec les fédérations sportives :

Le président fait un point sur les différentes conventions en cours avec :

- La fédération de Bowling et Sports de Quilles : la signature de la convention s'effectue au CREPS de Bourges ce jour, 14 janvier. C'est Camille Monin, président de la ligue du Centre SA, qui a reçu délégation du président pour la signer au nom de la FFSA.
- La fédération française de Gymnastique : le président a adressé un courrier au président de la FFG lui exprimant son désaccord sur les exigences de cette fédération, à inscrire dans le projet de convention, incompatibles avec la convention cadre adoptée par le comité directeur de la FFSA.
- La fédération de Taekwondo : la convention est prête. Michel Chopinaud a écrit au DTN de Taekwondo pour connaître la nouvelle date de signature de la convention, celle-ci étant initialement prévue à Toulouse prochainement. La FFSA est en attente de cette nouvelle date.
- La fédération d'Equitation : la signature était prévue initialement avec la FFE le 8 décembre dans le cadre du salon du cheval. Elle a été reportée, la FFE souhaitant qu'elle s'effectue à l'occasion d'un événement hippique important. La FFSA est en attente de cette date. Le président et le DTN sont en contact avec le DTN adjoint de la FFE.
- La fédération d'Etudes et de Sports sous marin (plongée) : la signature de la convention s'effectuera le lundi 16 janvier à 11h dans le cadre du salon de la plongée à Paris.

Décision :

A l'appui de la signature de la convention FFSA-FFESSM, le docteur Jacques Roussel, médecin fédéral national, rédigera une note à destination de tous les clubs et comités de la FFSA, permettant, du point de vue médical, le meilleur accompagnement possible des sportifs de la FFSA engagés dans cette pratique spécifique.

- La FF de Football : Jean Paul Moncoudiol et Didier Devaux sont en contact avec la FFF pour finaliser la convention
- La fédération de randonnée pédestre : Jean Luc Toussaint et Yves Obis doivent prendre rendez-vous avec la présidente pour ajouter un volet formation à la convention avant le mois de juin
- L'UGECAM : Catherine Fayolet et Jean Claude Wach vont prochainement prendre contact avec l'UGECAM pour maintenir des liens étroits entre la FFSA et cette union.

Henri Miau tient à souligner la qualité du travail effectué par Alain Dejean pour coordonner sur le plan technique et administratif l'ensemble de ces conventions. Il ne faut pas hésiter à entrer en contact avec lui pour s'appuyer sur ses compétences.

4- Point sur la signature de la convention avec Special Olympics France :

La convention de partenariat avec SOF a été signée au Ministère des Sports le 5 janvier, en présence de Richard Monnereau, directeur de cabinet, Jérôme Dreyfus, Eric Journeau, membres du cabinet, Claudie Sagnac, adjointe au directeur des sports, Sylvie Mouillon Porte, membre de la direction des sports. SOF était représenté par Maurice Harymbat, vice président délégué, Charles Manconi, secrétaire général et Alain Delétoile, directeur national. La FFSA était représentée par Yves Foucault, président, Henri Miau, SG et Michel Chopinaud, DTN.

L'envoi par le secrétaire général, après la réunion des présidents de régions, à tous les CD CR, du modèle de la convention de partenariat signée avec SOF a soulevé quelques réactions d'opposition de la part de deux présidents de région et de quelques présidents de CDSA d'une de ces régions. En réponse, le président de la FFSA a adressé à tous les CD et CR une lettre expliquant la position du comité directeur sur sa décision de signer une convention avec SOF.

La première réunion du groupe de liaison FFSA-SOF se tiendra à la FFSA le 26 janvier. Le groupe de liaison est désormais constitué de 5 personnes de la FFSA et 5 de SOF. Les représentants de la FFSA sont les suivants : Henri Miau, Roy Compte, Jacques Roussel, Marc Truffaut, Hervé Dewaelle.

5- Retour sur la réunion des présidents de régions du 10 décembre : mise en place d'une instance « conférence des présidents de ligues » :

Le président et les membres du bureau présents à la réunion du 9 décembre font un retour positif de cette réunion qui a consacré la moitié de la journée à l'expression des présidents sur l'état de leur région. La proposition de la mise en place d'une instance qui leur serait réservée sous la forme d'une « Conférence des présidents de ligue » est discutée au comité directeur. Cette instance, conçue comme lieu de **réflexion, de propositions, d'échanges** sur les politiques fédérales n'émane pas des présidents de ligue mais de la FFSA. Elle répondait à la demande récurrente de réduire la distance qui existe entre le siège et la base et de mieux être associé à l'évolution et la marche de la fédération. C'est la raison pour laquelle cette initiative a été prise par la FFSA.

Il serait essentiel que cette proposition soit validée par les présidents eux mêmes et que cette future instance, si elle est mise en place, soit animée par eux mêmes.

Décision :

Le comité directeur prend acte de la proposition qui a été faite de créer une instance officielle des présidents de ligue. Il décide de prévoir dans le budget fédéral 2013 les moyens de fonctionnement de ce groupe sur la base de deux réunions par an. Il souhaite que lors de l'AG d'Angoulême, les présidents de ligues présents se réunissent à nouveau le vendredi après midi et décident de la mise en place ou non de cette instance, de son organisation et de son fonctionnement.

6- Communication : évolution de l'identité visuelle de la FFSA :

Suite à la présentation du projet de faire évoluer l'identité visuelle de la FFSA au dernier bureau et lors de la réunion des présidents de ligues, Michel Ponchaut, soumet au comité directeur les devis reçus des trois agences de communication consultées, POMSET, Logic Corporate et M2C.

Le comité directeur échange sur l'intérêt ou non de modifier avant 2013 l'identité visuelle de la fédération pour mettre en avant plus clairement la population du handicap mental et psychique touchée par la FFSA. Il est favorable à cette évolution dans le respect d'une enveloppe budgétaire acceptable et souligne la nécessaire coordination de cette démarche avec le travail d'audit sur la gouvernance de la FFSA, réalisée par l'IDMA, ainsi qu'avec celui sur la stratégie de communication de la FFSA réalisé par Valérie Amant. Ces deux rapports n'ont pas encore été communiqués aux membres du Comité directeur.

Le président informe le comité directeur qu'il vient d'être destinataire des conclusions de l'IDMA qu'il adressera prochainement aux membres.

Mme AMANT remettra prochainement un point d'étape de la démarche engagée. Michel PONCHAUT souligne que malgré tout, la démarche consistant à engager une réflexion sur la nouvelle identité visuelle par la société M2C est coordonnée par un « plan de travail » auquel seront associés l'IDMA, mme AMANT, le service communication du siège et le vice-président communication.

Michel PONCHAUT souligne une démarche faite auprès de la société FESTA, partenaire de la FFSA en matériel visuel, celle-ci accordera des tarifs préférentiels à l'ensemble de la fédération (siège-CD-CR) pour l'accompagner dans la modification voire le remplacement des éléments visuels de communication, notamment banderoles, flamme, etc...

Michel PONCHAUT souligne l'intérêt de pouvoir faire une proposition aboutie pour l'assemblée générale d'Angoulême.

Décision :

La société de communication M2C est choisie pour faire des propositions à la FFSA sur l'évolution de son identité visuelle. Elle devra nécessairement s'appuyer sur les constats, recommandations et propositions de Valérie Amant et de Guy Haik (IDMA)

7- Point sur l'AG d'Angoulême :

La journée du vendredi sera consacrée au CNC et au forum des dirigeants. L'accueil de l'ensemble des congressistes (sauf CNC) est prévu le vendredi à partir de 11 heures.

Déroulé du programme :

- **Conseil Consultatif national** : les courriers d'invitation sont partis aux 8 régions qui pourront désigner un sportif et un accompagnateur et aux cadres techniques des 5 disciplines de HN chargés de désigner 5 sportifs de HN et leurs 5 accompagnateurs. Ce CNC rassemblera donc 13 sportifs et se réunira le vendredi matin (10h à 12h). Le vendredi après midi sera consacré à une animation prévue pour eux autour du thème de la BD dans la ville d'Angoulême.

Décision :

Afin de compter sur la présence des 8 sportifs venus des 8 régions sollicitées, Mireille s'assurera que les 8 régions répondent avant une date limite à déterminer. Au delà, d'autres régions seront consultées. La région Haute Normandie est déjà candidate en cas de défection.

- Forum des dirigeants : le forum se déroulera le vendredi après midi, de 14h à 17h. Roy Compte et Henri Miau feront très prochainement un projet de contenu adressé aux membres du comité directeur pour avis et validation.
- Remise des « trophées du sport adapté » se déroulera sur place après le forum, de 17h 30 à 18h30.

Le trésorier fait une remarque sur la construction du projet de budget par le CDSA 16, organisateur, reçu à la FFSA. Il s'étonne que la FFSA participe à l'achat du cadeau à offrir à tous les congressistes. **Il demande à ce que les organisateurs soient informés que, conformément au cahier des charges, la FFSA ne prendra pas en charge cette dépense qui revient entièrement à l'organisateur.**

8- Licences :

a) Modification des catégories et tarifs des licences :

Marc Truffaut fait un compte rendu de la réunion du département sport qui s'est tenue au siège le 13 janvier sur le dossier licences. Ce groupe était composé de Roy Compte, Yves Obis, Henri Miau, Marc Truffaut, Jean Paul Moncoudiol et Mathilde Jonet, agent de développement Ligue Champagne, avec le concours de Martine Bruelle.

L'avis général exprimé est de simplifier et de rendre plus lisible le dispositif des licences FFSA. Cette simplification concerne la réduction du nombre de catégories et le prix des licences vendues, la suppression du système de quote-part à redistribuer aux CDSA et aux ligues.

Le département sport fait les propositions suivantes :

- Projet de licence à présenter à l'AG 2012 d'Angoulême pour la saison 2012/20013:
 - suppression du tarif « première licence »
 - maintien pour la dernière année de la quote-part aux CD CR
 - maintien des « licences adulte compétitif », « licence jeune », « licence adulte loisir », « Pass à la journée » (un seul titre de participation regroupant le « Pass » et la « Carte Événementielle ») tarif unique sans réversion,
 - une action « forfait licence jeune » (tarif calculé sur un % de l'effectif de l'établissement X 20€, et attribution d'une licence nominative à tout l'effectif de l'établissement.
 - une « licence collective » non nominative pour le secteur Psychiatrique et maisons de retraite pour déficients intellectuels.

Le département sport recommande de ne pas augmenter les tarifs en 2012 et de maintenir les réversions aux CD et CR, sauf pour le Pass.

- **Projet de licence pour l'exercice sportif 2013/2014 :**
 - fin de la réversion aux CD CR, avec la mise en place d'une quote-part fédérale ; le prix final de la licence pour les clubs étant fixé par les CD et CR.
 - « licence adulte » à un prix unique
 - « licence enfants »
 - « licence journée », limitée à 3 manifestations par an, dans le cadre d'une activité non compétitive pour le loisir seulement, soumise à présentation d'un certificat médical de non contre indication.
 - « licence Forfait jeune », sur le même principe qu'actuellement : pour les jeunes d'IME (selon un calcul de l'effectif total de l'établissement X 50%) X ...€ par exemple)
 - « licence collective », non nominative pour le secteur Psychiatrique et maisons de retraite pour déficients intellectuels, sur le même principe qu'actuellement, sans accès à la compétition SA mais seulement au loisir.

Il faut bien noter que si la FFSA souhaite avoir un réel impact sur des actions de promotions, celles-ci doivent se construire sur une durée minimale de 2 ans.

Afin de permettre aux CD CR de fixer pour la saison 2013/2014, lors de leurs AG 2013, qui précéderont celle de la FFSA, les quotes-parts régionales et départementales à rajouter à la part fédérale, l'AG d'Angoulême fera voter à la fois les tarifs des licences 2012/13 et ceux des licences 2013/14.

Ces projets seront travaillés avec la DTN prochainement et présentés à nouveau au prochain comité directeur

b) Sportifs de haut niveau et licence FFSA :

Décision :

Michel Chopinaud vérifiera auprès du service licence que l'ensemble des SHN de la FFSA sont bien licenciés.

Henri Miau fera un rappel général à tous les présidents de CD CR pour que soit mis en œuvre un dispositif de vérification systématique des licences lors des championnats départementaux et régionaux.

c) Licences des stagiaires en formation:

Décision :

Le service « Transformation » étant un service de la fédération, il semble au comité directeur que tout bénéficiaire d'une formation dispensée par la FFSA devrait naturellement être adhérent à la fédération. Cette adhésion est représentée par la licence cadre ou dirigeant FFSA. Ainsi, pour le programme formation de l'année 2013, les tarifs de formation devront comprendre deux catégories :

- un tarif A pour les licenciés à la FFSA
- un tarif B (tarif A + 150€) pour les personnes non licenciées FFSA

9- Point sur l'audit effectué par IDEMA sur la gouvernance de la FFSA :

Voir point 6

10- Affiliations-radiations :

Sont affiliées à la FFSA les associations suivantes :

58/03 Prends soin de toi, 58405 La Charité sur Loire

59/55Ride on Lille, 59000 Lille

62/44 Les Handi champion du Domaine de Rachel, 62910 Eperlecques

81/34 Castres Sports nautiques, 81100 Castres

Sont affiliés sous réserve de compléter leur dossier des pièces manquantes :
03/10 Asso sport Aquarelle, 03700 Bellerive sur Allier
31/38 Institut Montaudran SA, 31400 Montaudran
43/14 Club omnisport de Coubon, 43700 Coubon
59/56 Alefpa Sport Jeunesse, 59000 Lille
61/06 Amicale loisirs et culture de Damigny, 61250 Damigny
64/32 Reveil Sauvagnonnais, 64230 Sauvagnon
74/18 Judo club d'Annemasse, 74/18 Annemasse

11- Questions Diverses :

- Entretien des représentants de la FFSA avec l'adjointe de Dominique Baudis, Défenseur des droits :

Yves Foucault, Henri Miau et Michel Chopinaud ont été reçus le 5 janvier par madame Maryvonne LIAZID, adjointe au Défenseur des droits, qui souhaitait rencontrer les représentants de la FFSA afin de mieux connaître son fonctionnement, dans la perspective de la participation d'athlètes handicapés mentaux aux jeux paralympiques de Londres. En effet, Dominique Baudis a programmé une table ronde avec le président de France Télévision, le président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, la FF Handisport et la FFSA afin d'évoquer les souhaits du Défenseur des Droits sur les retransmissions télévisées de ces jeux dans les grands média. Il souhaite en particulier que la place des handicapés mentaux, dans ces jeux en particulier et dans les retransmissions relatives au sport en général, ne soit pas oubliée.

- Représentation des élus aux AG de ligues :

Henri Miau fait le point sur la représentation de la FFSA aux AG de ligues.

Décision :

Henri Miau écrira à l'ensemble des ligues en donnant les noms et adresse des élus du comité directeur qui devront être contactés par les organisateurs de ces AG.

Afin de faciliter les interventions des élus nationaux à ces AG, il leur proposera une fiche constituée d'éléments de langage susceptibles de constituer le cadre de leur intervention

- Statuts des ligues :

Henri Miau a mis à jour les statuts des ligues qui permettront à nos instances régionales qui le souhaitent de les modifier, en cohérence avec les statuts de la fédération.

Décision ;

Les statuts des ligues SA sont validés

- Fiche « Missions des CD CR » :

Henri Miau, en lien avec Alain Dejean et Luc Nikonoff, a rédigé une fiche qui liste les principales missions des ligues et des comités départementaux. C'est un premier travail qui permet plus de clarté dans la répartition des missions assignées à nos instances. Il sera nécessairement enrichi au fur et à mesure de l'évolution de la fédération et de nos instances déconcentrées.

Décision :

Le document « missions des ligues et comités départementaux » est validé par le comité directeur.

- Remboursement des déplacements au tarif km automobile:

Décision :

Le tarif de remboursement kilométrique est fixé à 0,36€ à compter du 16 janvier. Cette augmentation sera assortie du strict respect des règles de remboursement (priorité au remboursement sur la base SNCF) avec, pour raisons exceptionnelles, les autorisations du DTN, du trésorier

- Lettre mensuelle aux parlementaires :

Suite à la proposition du bureau du 9 décembre, validée par le présent comité directeur, Henri Miau et Michel Chopinaud ont rédigé la première « lettre mensuelle » de la FFSA qui sera adressée par mail à

tous les parlementaires, ainsi qu'à tous les présidents de Conseil Généraux, de Conseil Régionaux et aux membres du Comité Directeur.

- Agenda de la FFSA:

La réalisation de l'agenda 2012 a coûté à la FFSA 15 000€. Malgré les retours très positifs des CD CR sur l'utilité de recevoir l'agenda FFSA qui participe à la promotion et la communication fédérale et compte tenu de cette importante dépense sur le budget fédéral, qui n'existait pas auparavant, le comité directeur ne souhaite pas reconduire dans les mêmes conditions cette action l'an prochain.

Décision :

Le Comité directeur décide de réaliser l'agenda 2013 seulement si cela ne coûte rien à la FFSA.

La séance est levée à 16h.

Yves FOUCAULT
Président

Henri MIAU
Secrétaire Général

RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR du 14 janvier 2012:

DECISIONS	EXECUTION	REALISATION
Chemin de qualification aux jeux paralympiques : Le « chemin de qualification de la FFSA pour les Jeux Paralympiques est adopté par le comité directeur.	Michel Chopinaud	
Convention avec la Plongée : A l'appui de la signature de la convention FFSA-FFESSM, le docteur Jacques Roussel rédigera une note à destination de tous les clubs et comités de la FFSA, permettant, du point de vue médical, le meilleur accompagnement possible des sportifs de la FFSA engagés dans cette pratique spécifique.	Jacques Roussel Michel Chopinaud	
Présidents de ligues : Le comité directeur prend acte de la proposition qui a été faite de créer une instance officielle des présidents de ligue. Il décide de prévoir dans le budget fédéral 2013 les moyens de fonctionnement de ce groupe sur la base de deux réunions par an. Il souhaite que lors de l'AG d'Angoulême, les présidents de ligues présents se réunissent à nouveau le vendredi après midi et décident de la mise en place ou non de cette instance, de son organisation et de son fonctionnement.	Jean Claude Wach Michel Chopinaud Valérie Link	
Communication : La société de communication M2C est choisie pour faire des propositions à la FFSA sur l'évolution de son identité visuelle. Elle devra nécessairement s'appuyer sur les constats, recommandations et propositions de Valérie Amant et de Guy Haik (IDMA)	Michel Ponchaut Michel Chopinaud Valérie Link	
AG 2012 : CNC : afin de compter sur la présence des 8 sportifs venus des 8 régions sollicitées, Mireille s'assurera que les 8 régions répondent avant une date limite à	Mireille Segerie	

<p>déterminer. Au delà, d'autres régions seront consultées. La région Haute Normandie est déjà candidate en cas de défection.</p> <p>Budget prévisionnel AG : les organisateurs seront informés que, conformément au cahier des charges, la FFSA ne prendra pas en charge la dépense prévue pour les « cadeaux » aux participants, dépense qui revient entièrement à l'organisateur.</p>	<p>Jean Claude Wach Valérie Link</p>	
<p>Licences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Michel Chopinaud vérifiera auprès du service licence que l'ensemble des SHN de la FFSA sont bien licenciés. - Henri Miau fera un rappel général à tous les présidents de CD CR pour que soit mis en œuvre un dispositif de vérification systématique des licences lors des championnats départementaux et régionaux. - Pour le programme formation de l'année 2013, les tarifs de formation devront comprendre deux catégories : <ul style="list-style-type: none"> - un tarif A pour les licenciés à la FFSA - un tarif B (tarif A + 150€) pour les personnes non licencié FFSA 	<p>Michel Chopinaud Martine Bruelle</p> <p>Henri Miau</p> <p>Patrick Bidot</p>	
<p>AG des ligues 2012 :</p> <p>Henri Miau écrira à l'ensemble des ligues en donnant les noms et adresses des élus du comité directeur qui devront être contactés par les organisateurs de ces AG.</p> <p>Afin de faciliter les interventions des élus nationaux à ces AG, il leur proposera une fiche constituée d'éléments de langage susceptibles de constituer le cadre de leur intervention</p>	<p>Henri Miau</p> <p>Henri Miau</p>	
<p>Statut des ligues SA :</p> <p>Les statuts des ligues SA sont validés le comité directeur</p>	<p>Henri Miau</p>	
<p>Document « missions des ligues et comités départementaux » :</p> <p>Ce document est validé par le comité directeur.</p>		
<p>Remboursements :</p> <p>Le tarif de remboursement kilométrique est fixé à 0,36€ à compter du 16 janvier. Cette augmentation sera assortie du strict respect des règles de remboursement (priorité au remboursement sur la base SNCF) avec, pour raisons exceptionnelles, les autorisations du DTN, du trésorier</p>	<p>Jean Claude Wach Valérie Link Michel Chopinaud</p>	
<p>Agenda FFSA 2013 :</p> <p>Le Comité directeur décide de réaliser l'agenda 2013 seulement si cela ne coûte rien à la FFSA</p>	<p>Jean Claude Wach Michel Ponchaut Michel Chopinaud Valérie Link</p>	